

BBALO - Modalités d'inscription pour la saison 2022-2023 - Réinscriptions

Pour inscrire vos enfants :

1. **Connectez-vous** sur l'intranet : [👉 splash.bbalo.fr](http://splash.bbalo.fr)
N'hésitez pas à cliquer sur « Réinitialiser votre mot de passe »
2. Une fois connecté, **cliquez sur le lien Réinscription pour 2022-2023** à gauche de la page ;
3. **Saisissez** vos préférences de créneaux ;
4. Vous recevrez par email la fiche d'inscription ;
5. **Imprimez et signez la fiche d'inscription et le contrat d'adhésion** (partie basse de la fiche d'inscription) après avoir pris connaissance du règlement intérieur ;
6. **Déposez ce dossier** (enveloppe au nom de BBALO) dans la boîte aux lettres du Palais du Travail (9 place Lazare Goujon : [👉 www.bbalo.fr/bal](http://www.bbalo.fr/bal)) **avant le 15 juillet** avec les documents demandés. ➔

Pièces à fournir « dès maintenant » :

- La **fiche d'inscription** et le contrat d'inscription signés ;
- Un **chèque** à l'ordre de BBALO correspondant aux frais d'inscription pour la saison 2022-2023 (ci-dessous). Merci d'inscrire le numéro de dossier (en haut à gauche de la fiche d'inscription) au dos du chèque ;
- **Si vous êtes villeurbannais**, la copie d'un **justificatif de domicile récent** (facture d'électricité, quittance...) ;

Pièce à fournir « dès que possible » :

- **Si vous êtes villeurbannais non-imposable**, la copie de l'Avis de Situation Déclarative d'Impôt sur le Revenu (ASDIR) **2022 sur les revenus 2021 des deux parents**. Il s'agit du document que vous recevez immédiatement après avoir fait votre déclaration.

L'inscription n'est effective qu'après réception du dossier papier complet

hors ASDIR et certificat médical.

Les créneaux sont attribués dans l'ordre d'arrivée des dossiers papier complets.

En complément, vous devrez fournir pour chaque enfant inscrit un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'activités aquatiques de loisir** délivré par votre médecin et indiquant que **l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales**.

- Ce certificat devra être postérieur au 1^{er} juin 2022.
- Vous pourrez donc le fournir après le reste du dossier (mais avant la première séance de l'année prochaine).

Si votre médecin refuse d'établir un nouveau certificat au motif que les CM sont valables 3 ans, invitez-le à consulter la page [👉 www.bbalo.fr/medecin](http://www.bbalo.fr/medecin) qui explique pourquoi cette durée n'est pas applicable pour BBALO.

La répartition dans les créneaux se fait selon l'âge de l'enfant au 1^{er} septembre 2022. En cas de non-respect de ces tranches d'âge, un nouveau créneau sera attribué. Néanmoins si vous avez plusieurs enfants de moins de 5 ans, vous pouvez si vous le souhaitez les regrouper dans un même créneau.

Activité "Bébé à l'eau" du SAMEDI			Horaire	Activité "Bébé à l'eau" du DIMANCHE		
Âge au 1/9	Date de naissance	Code		Code	Date de naissance	Âge au 1/9
👶 < 1 an	du 01/09/2021 au 30/09/2022	S1	08h30 - 09h00	D1	du 01/09/2021 au 30/09/2022	👶 < 1 an
1 an < 👶 < 3 ans	du 01/09/2019 au 31/08/2021	S2	09h00 - 09h45	D2	du 01/09/2020 au 28/02/2022	6 mois < 👶 < 2 ans
1 an < 👶 < 3 ans	du 01/09/2019 au 31/08/2021	S3	09h45 - 10h30	D3	du 01/09/2019 au 31/08/2021	1 an < 👶 < 3 ans
3 ans < 👶 < 5 ans	du 01/09/2017 au 31/08/2019	S4	10h30 - 11h15	D4	du 01/09/2018 au 31/08/2020	2 ans < 👶 < 4 ans
3 ans < 👶 < 5 ans	du 01/09/2017 au 31/08/2019	S5	11h15 - 12h00	D5	du 01/09/2017 au 31/08/2019	3 ans < 👶 < 5 ans

Activité "5 à 7 ans"	
Date de naissance :	
Du 1 ^{er} septembre 2015 au 31 août 2017	
Vendredi: 17h40 - 18h25	Code : V6
Samedi: 12h15 - 13h00	Code : S6

Activité "7 à 9 ans"	
Date de naissance :	
Du 1 ^{er} septembre 2013 au 31 août 2015	
Vendredi: 18h35 - 19h20	Code : V7

Tarifs – Chèque à l'ordre de "BBALO"

	Villeurbannais Imposable	Villeurbannais non-imposable	Non-villeurbannais
1 enfant	130 €	78 €	163 €
2 enfants	220 €	132 €	275 €
3 enfants	295 €	177 €	369 €

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, contactez-nous par courriel : contact@bbalo.fr.